

Caen, le 08/04/2025

**Objet : Vigilance renforcée dans le cadre de la recrudescence de la rougeole en Normandie**

Madame, Monsieur, Docteur,

La situation épidémiologique observée en France depuis le début d'année 2025 fait craindre une diffusion large de la rougeole en population. Ces derniers jours, plusieurs cas ont été identifiés en Normandie et transmis à l'ARS Normandie. En réponse à cette recrudescence, une vigilance particulière doit être apportée sur l'identification précoce des cas et la mise à jour des calendriers vaccinaux.

**La rougeole est une infection virale, l'une des maladies infectieuses de l'enfance classées comme les plus contagieuses.** Elle se manifeste par l'apparition d'une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C), de la persistance d'une toux, d'une rhinite ou d'une conjonctivite et d'une éruption cutanée. L'éruption dure 5 à 6 jours, les formes les plus compliquées sont plus fréquentes chez les patients âgés de moins de 1 an et de plus de 20 ans. Elles peuvent aller jusqu'à l'hospitalisation pour pneumonie ou complications neurologiques graves, voire le décès.

**La vaccination est la meilleure protection**

Tous les enfants et jeunes adultes devraient être vaccinés contre la rougeole. C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans près de 100 % des cas après 2 doses de vaccin. C'est pourquoi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la vaccination contre la rougeole fait partie des **11 vaccinations obligatoires chez les enfants**.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à la vérification du statut vaccinal des enfants accueillis et de vos équipes selon les recommandations en vigueur du calendrier vaccinal ([Rougeole | Vaccination Info Service](#)) :

- Pour les professionnels de santé ou personnels chargés de la petite enfance, sans antécédent de rougeole quelle que soit leur date de naissance : mise à jour conformément au calendrier vaccinal pour atteindre deux doses de vaccin trivalent ; (extrait DGS-Urgent N°2025\_08)
- Pour les enfants :

## **SCHÉMA DE VACCINATION**

### **Nourrissons**

- 1 dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à l'âge de 12 mois (co-administration possible avec le vaccin contre les infections invasives à méningocoque C en deux sites d'injection différents) ;
- et une 2<sup>ème</sup> dose entre 16 et 18 mois.

Les nourrissons ayant reçu une dose de vaccin trivalent ROR avant l'âge de 12 mois quelle qu'en soit la raison, doivent recevoir 2 doses additionnelles de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (vaccin ROR) : 1<sup>ère</sup> dose additionnelle à l'âge de 12 mois, puis 2<sup>nd</sup>e dose additionnelle donnée à l'âge de 16-18 mois, en respectant un intervalle minimal d'un mois entre les doses, soit un schéma vaccinal de trois doses au total.

**Si vous identifiez des symptômes de rougeole, il convient de demander aux parents :**

- Prendre contact avec leur médecin traitant pour prendre rendez-vous, sans se rendre spontanément au cabinet médical ni aux urgences ;
- Ne pas emmener leur enfant à l'école ou en garde d'enfant, et limiter les contacts avec d'autres personnes (isolement) ;
- Activer les gestes barrières : port du masque, lavage régulier des mains...

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Tout médecin suspectant un cas de rougeole doit le transmettre à l'ARS Normandie.

Le Pôle veille et sécurité sanitaire,

Agence régionale de Santé de Normandie

[ars14-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars14-alerte@ars.sante.fr)

0 809 400 660